

Formulaire de mise en candidature -- 2007
La Mention d'honneur spéciale de l'Ombudsman
 (Date limite : le 31 décembre 2006)

CANDIDAT(S)

Nom de la personne ou du groupe :	Individuel : <input type="checkbox"/> Mise en candidature de groupe* : <input type="checkbox"/>
Titre de poste :	Ministère / Organisation :
Adresse postale complète :	Téléphone : Télécopieur : Courriel : Langue de préférence : anglais <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/>

*Veuillez identifier chaque membre du groupe (nom et titre) dans un document en pièce jointe. Indiquez la langue de préférence des membres du groupe.

PROPOSANT

Nom :	Téléphone : Courriel : Langue de préférence : anglais <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/>
Titre :	Ministère / Organisation :
Adresse postale complète :	Est-ce que l'individu ou le groupe est avisé de cette mise en candidature : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Consentez-vous à ce que votre nom soit communiqué au(x) candidat(s) : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Signature :	Date :

Veillez répondre aux questions suivants avec oui (O) ou non (N).

		O	N
Q1.	Est-ce que l'individu ou le groupe est un employé du ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes?		
Q2.	Est-ce que l'individu ou le groupe est membre de la famille d'un employé du ministère de la Défense nationale ou des Forces canadiennes?		
Q3.	Est-ce que l'individu ou le groupe fait partie ou est un témoin dans un dossier en cours du bureau de l'Ombudsman?		
Q4.	Est-ce que l'individu ou le groupe a aidé d'autres personnes dans la résolution d'un problème spécifique?		
Q5.	Est-ce que l'individu ou le groupe a apporté des changements favorables et durables au sein de la communauté de la Défense par des améliorations à son milieu de travail, à des politiques ou directives existantes ou à la qualité de vie?		
Q6.	Est-ce que l'individu ou le groupe a démontré un ou plusieurs des principes suivants :		
	a) La volonté et la capacité de résoudre les problèmes de façon informelle et rapide et de soutenir les moyens alternatifs de résolution de conflits.		
	b) Le courage de ne pas fermer les yeux sur des situations difficiles, mais de trouver des moyens de les résoudre d'une façon qui soit juste, loyale et intègre.		
	c) L'identification d'un problème local ou systémique lié à une injustice et un moyen pour le résoudre.		
	d) Une approche systémique de la résolution de problèmes.		
	e) Un esprit d'initiative pour proposer et apporter des solutions novatrices.		
Q7.	Est-ce que l'individu ou le groupe a démontré les principes pertinents sans l'intervention du bureau de l'Ombudsman?		
Q8.	Est-ce que l'individu ou le groupe est allé au-delà des besoins et des exigences normales de son emploi? Veuillez l'expliquer clairement ci-dessous.		

Si vous avez répondu « oui » à l'une ou l'autre des parties de la question 6, veuillez décrire (en utilisant des exemples concrets et en 750 mots ou moins) comment l'individu ou le groupe a démontré les principes mis de l'avant par la Mention.

Si vous avez répondu « oui » à la question 8, veuillez fournir une explication plus détaillée (avec au moins un exemple).